

Relevé de décisions

RÉF. **Bulac/07/025** AFFAIRE SUIVIE PAR Marie-Lise Tsagouria
TÉL. +33 (0)1 53 46 15 60 MÉL. marie-lise.tsagouria@bulac.sorbonne.fr

DATE 15 mai 2007

RÉUNION **Conseil scientifique
du 15 décembre 2006**

PARTICIPANTS

Natalia AVTONOMOVA	Raymond DELAMBRE
Jean-Louis BACQUÉ-GRAMMONT	Daniel RENOULT
Peter COLVIN	Francis RICHARD
Jean-Pierre DRÈGE	Marie-Lise TSAGOURIA
Gérard FUSSMAN	
Maurice GARDEN	
Pierre GONNEAU	
Françoise HOURS	
Cheng PEI	
Éric SEIZELET	
Jean-Louis TRIAUD	
Petra WERNER	
Jan Just WITKAM	

EXCUSÉS

Jan BREMAN
Salem CHAKER
Gilles DELOUCHE
Serge GRUZINSKI
Bernard HOURCADE
Marie-Claude MAUREL
Xiaohong XIAO-PLANES

PROCHAINE RÉUNION **15 juin 2007 à 9 heures 30
à la Maison de l'Asie**

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du compte rendu de la réunion du 9 juin 2006**
- 2. Constitution de la Réserve : objectifs et méthodologie**
- 3. Bibliothèque numérique : éléments de cadrage**



Maurice Garden ouvre la séance en remerciant le centre d'études slaves d'avoir bien voulu accueillir la réunion du conseil scientifique de la BULAC.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 6 juin 2006

Cheng Pei demande le remplacement de « collections orientalistes » par « collections en langues orientales » (p. 4). Cette remarque prise en compte, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Constitution de la Réserve : objectifs et méthodologie

Présentation du document d'orientation :

Francis Richard, directeur scientifique de la BULAC, présente les principes proposés dans la note adressée aux membres du conseil pour la constitution de la réserve de la BULAC.

A la BIULO notamment se trouvent des fonds particulièrement précieux qui n'ont jusque là pas été distingués du reste des collections. Afin de les protéger et de les mettre en valeur dans la nouvelle bibliothèque, il est nécessaire d'identifier les ouvrages un par un, puis de les prélever au moment du déménagement pour les conserver et les communiquer dans les magasins (environ 3 km linéaires de rayonnages fixes) et la salle de lecture (15 places) destinés à la Réserve.

S'appuyant sur l'étude menée par une équipe de six conservateurs-stagiaires de l'ENSSIB au premier semestre 2006, le document d'orientation définit par aires géographiques les critères à employer pour la sélection des ouvrages. Il faudra ensuite mettre en place les programmes de conservation et de numérisation, en coordination avec les partenaires de la BULAC. A l'achèvement de cette opération s'ouvriront des perspectives de recherche sur des collections pour le moment très mal connues.

Discussion :

Pierre Gonneau rappelle qu'outre le critère de date, il faut aussi tenir compte de la rareté d'ouvrages relativement récents produits lors de périodes difficiles (« Âge d'argent », entre-deux guerres, émigration russe...). Tous les ouvrages ne sont pas en mauvais état, mais parfois ne paient guère de mine (ex : la traduction par Elsa Triolet de *Voyage au bout de la nuit*).

Françoise Hours mentionne également l'existence d'archives, par exemple des fonds ukrainien et kazakh, fort précieuses pour l'histoire politique du XXe siècle.

Jean-Louis Bacqué-Grammont et Cheng Pei s'inquiètent de la localisation du fonds turc de Paris 3 : Celui-ci est déjà en cours de traitement par la BULAC qui en achèvera prochainement le catalogage. Concernant la partie ottomane de ce fonds, actuellement en dépôt au Collège de France, il est prévu par la



convention de dépôt que celui-ci regagne la BULAC lorsque celle-ci sera ouverte. Les délais et conditions de transfert restent encore à préciser.

Un échange a lieu sur la capacité d'accueil de la salle de lecture de la réserve, qui disposera de 15 places.

Françoise Hours craint qu'elle ne soit trop petite lorsque les collections seront mieux connues. Cheng Pei pour la BNF (40 places de lecture), Petra Werner pour la Staatsbibliothek zu Berlin (80 000 manuscrits et 10 places de lecture dans le département correspondant), Peter Colvin pour la SOAS, Jan Just Witkam pour l'université de Leyde (30 places pour la réserve des documents occidentaux et orientaux) témoignent du fait que leurs salles de lecture ne sont jamais saturées, contrairement à ce qu'ils avaient aussi pu craindre eux-mêmes a priori.

Par surcroît, les perspectives de numérisation des documents les plus demandés et les plus fragiles permettent d'envisager une consultation hors de la salle de la réserve proprement dite : les ouvrages numérisés seront accessibles sur l'ensemble des 300 postes de consultation de la BULAC, voire à distance, sous réserve des droits afférents.

Gérard Fussman rappelle que le nombre de personnes susceptibles d'éditer des manuscrits chinois ou indien se comptent en quelques unités en France, voire à travers le monde.

Maurice Garden conclut sur la nécessité de sensibiliser l'ensemble des responsables de fonds à ce chantier pour préparer le déménagement dans les meilleures conditions, même si la BIULO et la bibliothèque de l'EFEO restent les deux principalement concernées au regard de leurs collections.

3. Bibliothèque numérique : première orientations

Présentation :

Raymond Delambre, responsable de la bibliothèque numérique, commente les grandes lignes de la note d'orientation adressée aux membres du conseil. Soulignant l'importance de l'accès à distance pour les utilisateurs, il propose plusieurs axes de travail pour la construction progressive de la bibliothèque numérique : tests approfondis avant acquisition des bases commerciales, élaboration d'un service de références virtuelles, pistes pour la numérisation rétrospective de documents collectés par les chercheurs, identification des besoins des étudiants, démarche en partenariat avec d'autres établissements... Des choix devront être faits, les plus importants devront être validés par le conseil scientifique.

Discussion :

Cheng Pei explique ensuite quelle part est faite à l'orientalisme dans le projet de bibliothèque numérique européenne piloté par la BNF, *Europeana* : le service des langues orientales (SLO) a proposé la



création de corpus orientalistes au sens large. Le premier sous-projet retenu porte sur les ouvrages de sinologues français (ou européens ayant été traduits en français) libres de droits. 130 auteurs ont déjà été identifiés et 2 000 notices d'ouvrages recensés. Un partenariat avec la Bibliothèque nationale de Chine est également en cours d'élaboration. Cheng Pei indique pour mémoire que, dans le marché en cours, le coût de la numérisation revient à 9 centimes par page et que 10 M€ ont été obtenus pour le projet *Europeana*.

Daniel Renoult s'interroge sur la contribution envisageable pour la BULAC : s'agit-il de compléter les collections des sinologues français pour ce que la BNF ne détiendrait pas ?

Cheng Pei pense que la BULAC pourrait se positionner sur la numérisation de ce qui n'est pas reproduit dans le pays d'origine. Maurice Garden demande si la centralisation est suffisante en Chine pour savoir ce qui est reproduit. De retour d'un voyage en Chine avec Jean-Noël Jeanneney, Cheng Pei rapporte que, bien au contraire, les initiatives sont pour le moment fort dispersées et non coordonnées. La fondation Mellon mène un projet de numérisation sur place, mais seules quelques bibliothèques universitaires sont concernées.

Petra Werner relate l'expérience allemande concernant la gestion des abonnements à des bases électroniques. La négociation des droits se fait au niveau national, sous l'autorité de la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG) qui finance. C'est par exemple la Staatsbibliothek zu Berlin qui se charge des négociations avec la Chine. Daniel Renoult et Marie-Lise Tsagouria rappellent qu'une organisation comparable existe en France avec le consortium Couperin.

Pour Gérard Fussman, il ne faut pas mêler les ressources accessibles gratuitement avec les ressources payantes. Pour ses dernières, il est essentiel de se regrouper pour discuter dans les meilleures conditions. Il faut néanmoins rester prudent vis-à-vis des ressources électroniques, car l'on reste à la merci d'une faillite ou d'une falsification : il vaut donc mieux garder aussi les collections papier. Il insiste également sur les problèmes d'identification, de catalogage, d'indexation posés par les photos et les archives dans les programmes de numérisation, et d'une manière plus générale, sur la péremption rapide des machines, des supports et des systèmes d'information.

Jan Just Witkam explique qu'aux Pays-Bas les difficultés sont les mêmes qu'en France pour les abonnements électroniques : les bibliothèques n'achètent pas les données, n'ont que des abonnements et ne disposent jamais d'un budget suffisant. Il juge utopique les programmes qui viseraient à numériser la totalité des collections et qui conduisent en réalité à faire des choix arbitraires en fonction de la demande du public. Il n'existe pour l'instant guère de politique globalement réfléchie, ni à Leyde, ni aux Pays-Bas en général.

Daniel Renoult considère que la BULAC doit faire référence, notamment au moyen d'une base de signets, constituée en coopération. En revanche, la prudence s'impose face à des projets de numérisation systématique dans la mesure où il n'existe pas non plus en France de coordination des programmes. Il préconise une numérisation à la demande, ancrée sur les programmes de recherche, par exemple sur les fonds de la Réserve. Une approche par tête de collection des revues pourrait être intéressante, mais la pérennité



d'accès et de conservation des données numériques reste un problème non résolu : la BULAC ne devra donc pas se défaire de ses collections papier.

Petra Werner demande comment la BULAC va gérer les aspects techniques, le vrai problème restant toujours le coût et la compétence des personnes. Avec Cheng Pei, elle est certaine qu'il est facile de choisir ce que l'on veut numériser, les difficultés résident plutôt dans le signalement, et dans les partenariats pour la définition des accès.

Serge Gruzinski informe du lancement de programmes de numérisation au musée du Quai Branly et de la nécessité du rapprochement avec la BULAC. Il est convaincu que la France et l'Europe devraient mettre en valeur l'idéal européen de la connaissance en défendant le principe de la gratuité d'accès à l'information.

La prochaine séance du conseil scientifique est fixée au 15 juin 2007.